

Michèle Delaunay reçoit les fédérations des professionnels du domicile. Réactions (*)



La ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, Michèle Delaunay a reçu ce 19 février les fédérations professionnelles de l'aide à domicile.

Elle leur a confirmé les [annonces du Président de la République au congrès de l'Uniopss](#) à Lille, à savoir l'élaboration d'une loi Autonomie pour fin 2013 qui comprendra 3 volets :

- anticipation et prévention
- adaptation société au vieillissement (enjeux d'urbanisme)
- accompagnement de la personne âgée : soutenir les logements intermédiaires, revoir l'APA, 80 000 logements adaptés, nouveaux droits aux aidants

Concernant les services d'aides à domicile, la ministre a annoncé plusieurs pistes :

- **Un plan métier** avec la question des "emplois d'avenir" pour répondre au besoin de [100 000 emplois d'ici 2020](#) selon la [Drees](#)) et la professionnalisation de l'aide à domicile, qui rend *"inacceptable les demandes de certains départements de baisser le taux de qualification de ces personnels pour faire des économies"*.
- **La reconnaissance du travail avec l'ADF (Assemblée des départements de France) pour une réforme de la tarification** des services (CPOM), expérimentation reconnue dans la LFSS 2012 (article 150)
- **Le déploiement de SPASAD**, favorables aux actions de prévention (dépistages de la dépression, de la dénutrition des personnes aidées).
- **La révision des aides publiques** (comme l'APA) : la ministre annonce une refonte des attributions, et l'augmentation des aides étalée sur la durée du mandat.
- **Le développement des domiciles intermédiaires** : petites unités de vie et surtout logements-foyers.

Réaction des professionnels

ADESSA DOMICILE exprime de grandes inquiétudes quant à l'urgence financière des services dont les financeurs publics sont exsangues. Ni les 50 millions d'euros supplémentaires, ni la loi dont le déploiement est prévu sur le quinquennat, ne viendront aplanir durablement les difficultés.

Avec la **FNAQPA** (fédération nationale pour l'avenir et la qualité des personnes âgées) et l'**AD-PA** (Association des directeurs au service des personnes âgées), ADESSA DOMICILE pointe un problème de méthode. Les expérimentations sur la réforme de la tarification des services et l'enquête sur les SSIAD ne seront pas abouties en juin 2013, date à laquelle la future loi devra être arrêtée. Les fédérations professionnelles craignent une approche budgétaire et comptable au lieu d'une véritable analyse des besoins.

La **FNAQPA** (fédération nationale pour l'avenir et la qualité des personnes âgées) insiste la nécessité de différents types d'habitats dont l'habitat médicalisé (EHPAD). Le modèle économique des logements-foyers est à revoir car il reste le maillon essentiel du parcours résidentiel.

L'AD-PA souhaite que la réforme reconnaisse tous les établissements (logements-foyers, maisons de retraite) comme des domiciles à part entière.

Quant au Plan Métiers voulu par la ministre, Adessa Domicile en reconnaît l'utilité pour les services gré à gré notamment, mais la fédération rappelle que les services prestataires ont dépassé les enjeux avec un OPCA (financé à 2,07%), une convention collective de branche, un déploiement de la professionnalisation. Mais il manque les financements de ces avancées.

Ainsi la faiblesse des arbitrages 2013 de la conférence salariale (+1,4% en 2013 quant la GVT est déjà à 0,8%) empêche toute politique salariale motivante décollant du SMIC.